

N°2021-02/08B

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 POUR LE PROJET DE « REAMENAGEMENT DE L'AVENUE DE PERPIGNAN SUR LA COMMUNE D'ALENYA ».

L'an deux mille vingt et un, le 17 février, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	9
En exercice :	9	Vote :	Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Robert OLIVE

Date de convocation : 10 février 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a pour objectif de financer la réalisation d'investissements structurants portés par les petites communes et leurs EPCI, dans les domaines économique, social, environnemental, touristique... La Commission d'élus chargée de fixer les catégories d'opérations prioritaires, a ainsi décidé d'accorder une priorité aux projets relevant notamment de la voirie communautaire dans les petites communes.

La Communauté de communes a pour projet d'aménager, dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », l'avenue de Perpignan sur la commune d'Alénya.

Cette artère est une entrée de ville directe vers le centre-bourg qu'il convient de requalifier et de moderniser afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Par la création d'un espace mixte piétons/vélos, sécuriser la circulation des déplacements doux, favoriser un accès facile aux transports en commun et permettre une connexion au réseau des sentiers communautaires ;
- Apaiser la circulation sur cette voie de circulation très empruntée ;
- Réaliser des aménagements paysagers de qualité, dans le but d'intégrer du végétal adapté au climat dans un souci de préservation de l'environnement, et de création d'îlots de fraîcheur.
- Mettre en esthétique les réseaux secs en vue de leur pérennisation, et aussi moderniser l'éclairage public pour un meilleur confort, une sécurisation accrue des déplacements, et une diminution de la consommation énergétique.

Cette opération sera réalisée en plusieurs tranches ; la demande de financement porte sur la première tranche dont le démarrage est prévu au 4^{ème} trimestre 2021.

Tableau de financement prévisionnel :

DEPENSES (EN € HT)	RECETTES	
		TOTAL
	FINANCEURS SOLLICITES	
	L'Etat (DETR)	145 015 €
	AUTOFINANCEMENT	
	CCSR	338 370 €
		483 385 €
	483 385	

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** le projet d'aménagement de la tranche 1 portant sur la voirie et les réseaux secs de l'avenue de Perpignan ;

↳ **DECIDE** de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour l'obtention d'une aide financière conformément au plan de financement ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile pour la bonne gestion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

